

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DU 20 OCTOBRE 2022

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-deux, le vingt Octobre, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni à 17 heures 30 en Mairie d'Hazebrouck - Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Valentin BELLEVAL, Président du CCAS, sur convocation faite le 3 Octobre 2022.

Ont été examinées les délibérations suivantes :

Délibération 22-31

Fonction Publique 4.1 - Actualisation du tableau des effectifs - Suppression de postes au tableau des effectifs

Adopté à l'unanimité

Délibération 22-32

Fonction Publique 4.2 - Création d'un emploi non permanent à temps non complet au grade d'agent social pour un poste de référent social BRSA (Bénéficiaire RSA) dans le cadre de la mise en œuvre de la plateforme « # Insertion Hazebrouck »

Adopté à l'unanimité

Délibération 22-33

Fonction Publique 4.1 - Actualisation du tableau des effectifs - Création d'un emploi permanent à temps complet au grade d'attaché territorial

Adopté à l'unanimité

Délibération 22-34

Finances Locales 7.5 - Budget du CCAS - Subvention au comité d'œuvres sociales au titre de l'Exercice 2023

Adopté à l'unanimité

Délibération 22-35

Finances Locales 7.6 - Convention de Partenariat et de Coopération entre le CCAS et l'Association Unis-Cité Hauts-de-France 2022-2023 pour l'action « Solidarité Séniors »

Adopté à l'unanimité

Délibération 22-36

Finances Locales 7.6 - Budget du CCAS - Décision Modificative Budgétaire n°1

Adopté à l'unanimité

Délibération 22-37

Finances Locales 7.6 – Budget du CCAS – Créances irrécouvrables

Adopté à l'unanimité

Délibération 22-38

Fonction Publique 4.1 - Convention d'adhésion au service de prévention du CDG 59 – Pôle Santé au Travail

Adopté à l'unanimité

Délibération 22-39

Aide Sociale 8.2 – Convention tripartite d'Objectifs et de Moyens entre la Ville, le CCAS et l'Association d'Action Éducative et Sociale (A.A.E.S.) pour l'hébergement des personnes sans-abri

Adopté à l'unanimité

Le Conseil d'Administration a pris connaissance des décisions prises par le Président du CCAS par délégation du Conseil d'Administration en application des articles L 2122.22 et 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales, de l'article R.123-7 du Code de l'Action Sociale et des Familles relatif aux Centres Communaux d'Action Sociale et de la délibération n°20-40 du 10 Décembre 2020.

CR 22-02

Institutions et Vie Politique 5.1 – Compte rendu de Décisions

Marchés Publics

- Décision du Président n°22-03 – Acquisition de papier d'impression pour le CCAS

Finances Locales

- Don

LE MAIRE,
PRÉSIDENT DU CCAS,
VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU NORD,



Valentin BELLEVAL

